

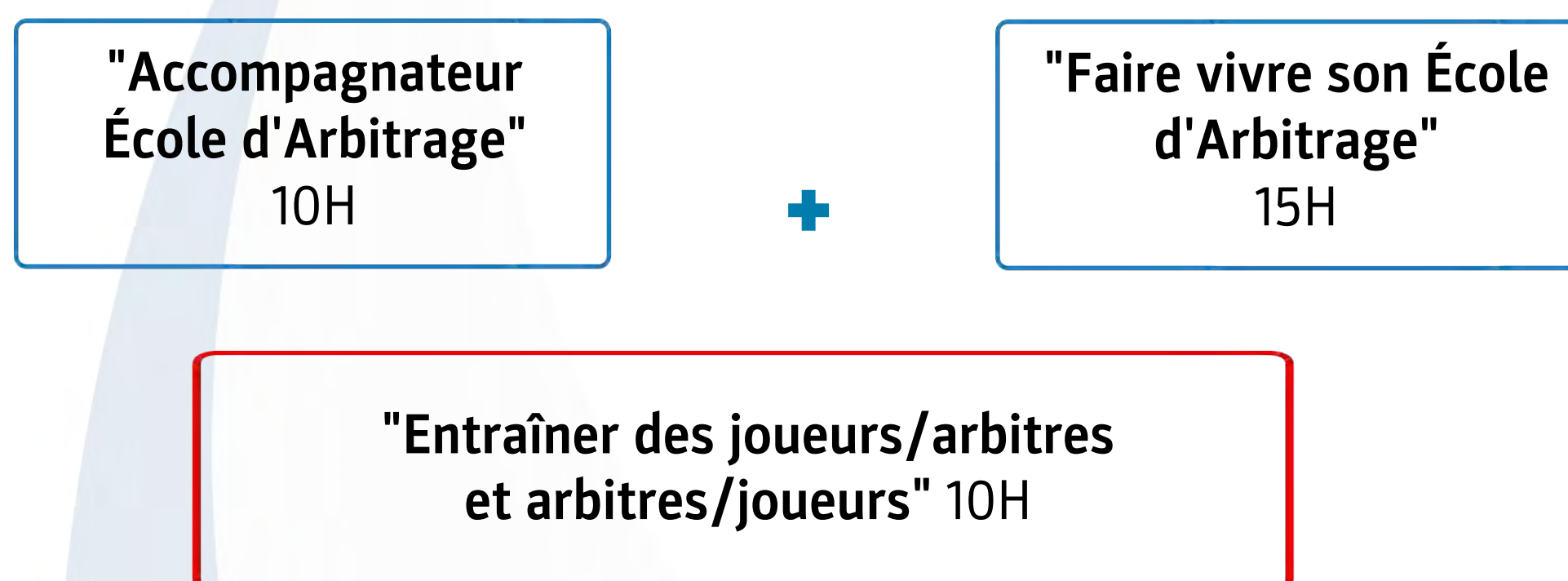


PUBLIC VISÉ :

Toute personne (bénévoles, entraîneurs, dirigeants, ...) souhaitant s'impliquer dans la conduite d'un projet autour de l'arbitrage dans son club et valider par une qualification les compétences obtenues.

PRÉ-REQUIS :

Attester de sa présence aux trois modules de formation ci-dessous :



CONDITIONS DE PASSAGE :

- > Avoir 18 ans minimum
- > Être licencié à la FFHB,

MODALITÉS DE L'ÉPREUVE

Le candidat présente :

- > Un bilan d'activité de l'école d'arbitrage au sein de son club : état des lieux, organisation de la formation, relation avec les entraîneurs, place de l'école dans le club, projection sur la saison suivante ;
- > Une séquence de formation joueur/arbitre - arbitre/joueur (suivi en club, séquence vidéo, ...)

La certification fédérale « **Animateur Ecole d'Arbitrage** » est validée après vérification des prérequis et étude des productions envoyées par les candidats.

COMPÉTENCES ÉVALUÉES ET CERTIFIÉES

- > Préparer et organiser son action dans le cadre du projet associatif du club
- > Situer son rôle et son action dans le cadre du projet de l'école d'arbitrage
- > Proposer des situations adaptées à la formation de l'arbitre dans le contexte de l'entraînement
- > Développer des discours positifs en faisant émerger les points forts et en adaptant les conseils
- > Mettre en place des situations de jeu favorisant l'apprentissage de l'arbitre par la compréhension du jeu
- > Mettre en place des situations de jeu favorisant la compréhension de la règle chez le joueur
- > Construire des outils d'évaluation adaptés à la formation de l'arbitre

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Envoi des pièces constitutives de la certification
(*attestation modules + projet + séquence*) auprès du
Coordonnateur

CONTACT

Olivier WEBER
Responsable pédagogique ITFE
06.81.00.31.94 / 5400000.oweber@ffhandball.net